

DOCUMENTS À REMETTRE

Afin que votre demande de logement subventionné soit considérée, vous devez remplir le formulaire en ligne et nous remettre les documents suivants *pour chaque membre du ménage* :

- Preuve de résidence :
 - Si vous résidez à la même adresse depuis plus d'un an, veuillez fournir une copie de votre bail actuel.
 - Si vous y résidez depuis moins d'un an, veuillez fournir une copie de votre bail actuel ainsi que celle de votre bail précédent.
 - Si vous ne possédez pas de bail, vous devez présenter des preuves de résidence couvrant les 24 derniers mois, telles que des factures de services (téléphone, cellulaire, Hydro-Québec, etc.) indiquant votre nom, votre adresse et une date.
- Avis de cotisation de Revenu Québec de l'année précédente de tous les adultes de 18 ans et plus ainsi que les relevés fiscaux provinciaux (relevé 1, relevé 2, relevé 5, T4, etc.)
- Relevés bancaires de tous les comptes de banque des deux (2) derniers mois de toutes les personnes de 18 ans et plus.
 - Vous devez fournir le relevé de tous vos placements clairement identifiés à votre nom.
- Preuve d'attestation scolaire pour les personnes de 18 ans et plus qui sont aux études.
- Carte d'assurance malade pour toutes les membres du ménage.
- Relevé de compte provincial de pension alimentaire (reçu ou payée) pour l'année civile précédent votre demande.
- Jugement de garde ou de pension alimentaire.
- Preuve de grossesse (20 semaines et plus).
- Certificat de naissance de chacun des enfants.
- Carte de résident permanent, s'il y a lieu.
- Si vous avez un véhicule, vous devez fournir une copie de votre certification d'immatriculation